

DROITS D'INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES NATIONALES DE BIATHLON

Pour toute épreuve nationale chaque concurrent inscrit sur la liste de départ devra s'acquitter d'une participation financière sous la forme de droits d'inscriptions.

- **DROITS D'INSCRIPTIONS saison 2025-2026**

1/ Courses individuelles (Sprint, Super-sprint, Poursuite, Mass-Start, Individuel).

Le droit d'inscription est fixé à :

- **26 €uros** par coureur et par course pour les catégories U15 à Séniors*.

2/ Courses par équipe : (Relais)

Le droit d'inscription est fixé à :

- **26 €uros** par coureur

Remarque : conformément à la décision prise par la Commission Nationale Biathlon réunie le 26/05/2023, les droits d'inscription augmenteront de 1€ (un euro) chaque saison à partir de la saison 2024/2025.*

*Rappel : Pour la saison 2024/2025 cette augmentation n'a pas été appliquée (décision fédérale biathlon).

*Rappel : Pour la saison 2025/2026 la Commission Nationale du 27/07/2025 a pris la décision d'appliquer cette augmentation de 1€.

Les inscriptions confirmées par les chefs d'équipes avant la production des listes de départ seront facturées.

Après vérification des inscriptions et tirage au sort des listes de départ toute modification d'inscription imposera une amende de **50€** au chef de l'équipe concernée à régler au Comité d'Organisation de la compétition.

FACTURATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS

À la suite de chaque étape de compétition nationale La Fédération Française de Ski facturera, sur la base des listes de départs, les droits d'inscription à chaque Comité de Ski pour chacun de ses concurrents concernés.

REPORT ET ANNULATION DES COMPÉTITIONS

Les compétitions inscrites au calendrier sont organisées sous la responsabilité du club et du comité de ski.

En cas de difficultés d'organisation, il appartient à ses responsables de proposer un site de repli et éventuellement un club support.

Pour les courses nationales, le directeur de course FFS prendra contact avec les organisateurs 10 jours avant la compétition pour faire le point sur l'organisation et les éventuels problèmes pouvant amener à un report. Un point de situation sera ensuite effectué au plus tard 5 jours avant la journée d'entraînements officiels pour prendre une décision définitive.

Dans la perspective d'une saison difficile, un calendrier de remplacement pourra être élaboré mensuellement par les responsables de la discipline des comités de ski, le directeur de courses FFS, le directeur de développement, le Président de la commission nationale et le Directeur de la discipline.

Toute modification du calendrier doit également être signalée à la FFS